

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > ATTACK

---

# ATTACK



# ATTACK

Dernière mise à jour :

04.10.2021

## Insecticides

### Protection des semences

N° AMM :

2040146



**Composition:**

200 g/l

téfluthrine

Famille chimique:

Pyréthrinoïdes de synthèse

**Formulation:**

CS Suspension de capsules

**Mode d'action:**

Contact

Vapeur

Contact

ATTACK est une protection insecticide des semences de céréales à paille. Sa matière active, la téfluthrine est la référence dans la lutte contre les ravageurs souterrains (taupins, mouche grise, zabre). Sa technologie de micro-encapsulation permet un relargage progressif de la substance active

pour une efficacité prolongée jusqu'en sortie d'hiver.

Il est recommandé d'utiliser ATTACK en association avec l'agent technologique pour application sur semences (ATAS) AG 40R à 0,1 L/q.

Pour protéger les organismes aquatiques, la semence doit être entièrement incorporée dans le sol à une profondeur de 3 cm.

## Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

1

[Suivant](#)

**Avoine**

**Betterave fourragère**

**Betterave industrielle**

**Blés**

**Chicorée à Café Production de Racines**

**Chicorée Witloof Production de Racines**

**Epeautre**

**Maïs**

**Orges**

**Seigles**

**1**

[Suivant](#)

**Classement**



**SGH07**



**SGH09**

---

**Mention  
d'avertissement**

Attention

---

**Mentions de danger**

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P261 Eviter de respirer les poussières/les vapeurs.
  - P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases.
  - P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases.
  - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
  - P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
  - P391 Recueillir le produit répandu.
  - P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
  - SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, la semence doit être entièrement incorporée dans le sol à une profondeur de 3 cm pour les usages sur céréales et à une profondeur de 2,5 cm pour les usages sur betteraves.
  - SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées avec la préparation doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées en bout de sillons.
  - SPe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes semences traitées avec la préparation accidentellement répandue.
  - SPe8 Dangereux pour les abeilles. Lors du semis : ne pas utiliser en présence d'abeilles. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.
  - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Pendant la phase de SEMIS des semences traitées : porter un vêtement de travail pendant toutes les tâches, des gants en nitrile et un MASQUE ANTI-POUSSIÈRES FFP3 à l'ouverture des sacs, au remplissage et à la vidange du semoir. Se reporter à l'étiquetage au semis pour plus de détails.
  - L'enrobage des semences doit s'effectuer exclusivement dans des infrastructures professionnelles de traitement des semences. Les meilleures techniques disponibles doivent être utilisées dans ces infrastructures en vue de prévenir la libération de nuages de poussières durant le stockage, le transport et l'application.
  - Respecter une période minimum de 120 jours avant d'implanter une nouvelle culture sur laquelle la téfluthrine n'est pas autorisée.
  - Rincer l'équipement au moins deux fois.
  - Utiliser un déflecteur de poussières à la sortie de la tuyère du semoir pour les semences de maïs enrobées.
  - SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
-

## **Equipement de Protection Individuelle (EPI)**

- Pour protéger l'opérateur, porter lors du traitement des semences pendant l'ensachage : des gants certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention ; vêtement de travail en polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; protections respiratoires certifiées : si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières, porter un demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387).
- Pour protéger l'opérateur, porter lors du traitement des semences pendant le mélange/chargement et calibrage : des gants certifiés EN 374-3 ; vêtement de travail en polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; combinaison de protection de catégorie III type 5/6 à porter par-dessus la combinaison précitée (ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB)) ; protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387).
- Pour protéger l'opérateur, porter lors du traitement des semences pendant le nettoyage : des gants certifiés EN 374-3 ; vêtement de travail en polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; combinaison de protection de catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) à porter par-dessus la combinaison précitée ; protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387).
- Pour protéger le semeur, porter lors de la phase de SEMIS : Pendant le semis : - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'une intervention sur le semoir - Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus.
- Pour protéger le semeur, porter lors de la phase de semis pendant le chargement du semoir : des gants certifiés EN 374-3 ; vêtement de travail en polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) porté sur le vêtement de travail ; protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P2 ou P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387) ; lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Pour protéger le semeur, porter lors de la phase de semis pendant le nettoyage : des gants certifiés EN 374-3 ; vêtement de travail en polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) à porter par-dessus la combinaison précitée ; protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P2 ou P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387) ; lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

## **Préparation de la bouillie**

Il est recommandé d'utiliser ATTACK avec AG40R à 0,1 L/q.

AG40R est un agent technologique pour application sur semences (ATAS) prêt à l'emploi composé d'une émulsion d'huile de colza, d'un colorant rouge et d'un masquant d'odeur.

- Introduire dans la cuve de préparation le volume d'eau nécessaire (suivant la quantité de semences à

protéger et le volume de bouillie choisi pour l'application).

- Ajouter ensuite la quantité d'AG 40R nécessaire, les produits fongicides et insecticides de Protection des

Semences. Il n'y a pas d'ordre d'introduction spécifique des produits dans la cuve de préparation.  
- Mettre sous agitation et homogénéiser le mélange des solutions. L'application peut commencer en maintenant l'agitation constante.

## Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

### Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

**EN CAS D'URGENCE :**  
**Composer le 15 ou le 112 ou contacter**  
**le centre anti poison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau  
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel gratuits

**Numéro d'urgence Syngenta**

**0 800 803 264** Service & appel gratuits

**Renseignements techniques**

**0 825 00 05 52** Service 0,15 €/min + prix appel

**En cas d'accident de transport**

**06 11 07 32 81**

### **Premiers soins :**

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- ATTACK® - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



---

### **Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.**

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

ATTACK® - AMM N° 2040146 - Composition : 200 g/l téfluthrine \* - P261 Eviter de respirer les poussières/les vapeurs. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Pendant la phase de SEMIS des semences traitées : porter un vêtement de travail pendant toutes les tâches, des gants en nitrile et un MASQUE ANTI-POUSSIÈRES FFP3 à l'ouverture des sacs, au remplissage et à la vidange du semoir. Se reporter à l'étiquetage au semis pour plus de détails. L'enrobage des semences doit s'effectuer exclusivement dans des infrastructures professionnelles de traitement des semences. Les meilleures techniques disponibles doivent être utilisées dans ces infrastructures en vue de prévenir la libération de nuages de poussières durant le stockage, le transport et l'application. Respecter une période minimum de 120 jours avant d'implanter une nouvelle culture sur laquelle la téfluthrine n'est pas autorisée. Rincer l'équipement au moins deux fois. Utiliser un déflecteur de poussières à la sortie de la tuyère du semoir pour les semences de maïs enrobées. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, la semence doit être entièrement incorporée dans le sol à une profondeur de 3 cm pour les usages sur céréales et à une profondeur de 2,5 cm pour les usages sur betteraves. SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées

avec la préparation doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées en bout de sillons. SPe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes semences traitées avec la préparation accidentellement répandue. SPe8 Dangereux pour les abeilles. Lors du semis : ne pas utiliser en présence d'abeilles. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**

---